



Séparation / concubinage / enfant

Par lili_puce_79, le 29/12/2010 à 00:48

Bonjour,
Mon concubin et moi venons de nous séparer il y a maintenant un mois. Je suis partie avec ma fille de 19 mois pour nous installer dans une autre maison, lui ne voulant pas quitter le logement. .
De ce fait, je me suis rapprochée d'une avocate qui a lancé une requête auprès du Jaf pour la résidence de l'enfant.
Dans l'attente du jugement, les relations que j'entretiens avec mon ancien compagnon sont assez tendues et conflictuelles notamment à propos de notre fille.
Ne voulant pas priver ma petite fille de son papa jusqu'à la décision du juge, je laissait ma fille voir son papa pendant un week end ou un mercredi complet.
N'étant pas satisfait de cette organisation (voulant toujours plus) et malgré un accord verbal amiable, il n'a voulu me rendre ma fille le dimanche soir comme convenu, a fait venir la police devant notre ancien domicile et je suis rentrée seule chez moi, avec un sentiment de culpabilité et de trahison... pour moi, même s'il fait valoir ses droits de papa, il a pris sa fille en otage pour m'atteindre directement alors que j'ai fait de mon mieux pour le bien être de cette petite en lui permettant des temps de rencontre avec son papa.
Pour pouvoir retrouver ma petite puce de 19 mois, j'ai été obligée de signer un accord sur feuille volante auquel je n'adhère pas complètement mais ne me laissant pas le choix, j'ai tout accepté sans broncher... Sur cette feuille est inscrit les jours où il viendra chercher notre fille et me la ramener.
Je voulais donc savoir si ce papier avait une quelconque valeur juridique? Si en cas de non respect, cela pourrait me porter préjudice le jour de l'audience? Est-ce que s'il fait intervenir la police encore une fois avec ce papier en main (qu'il m'a forcé à signer pour me rendre ma fille), aura-t-il raison? Ou au contraire, dois-je me contenter de suivre ce qui a été écrit au risque de ne pas obtenir une garde classique (1 we sur 2 et moitié des vacances) puisqu'il l'a plus souvent que ce mode d'hébergement
Ma fille doit partir demain soir (mercredi) chez son papa jusqu'au dimanche soir et je n'ai vraiment pas envie de lui redonner jusqu'au tribunal. Après ce qu'il a fait, je n'ai plus aucune confiance... Ne recommencera-t-il pas??
Va-t-il encore se servir de notre enfant pour me faire payer mon départ...
Merci d'avance pour votre réponse